

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2025 / Délibération N°20250303_03

Date de la convocation 27/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars
À 20 heures 00, le Conseil Municipal de
cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE	Absent excusé	Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : désignation d'un référent pour la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics.

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...).

La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1er mai 2025 et le 1er septembre 2025.

La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes.

À ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base.

Les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat, d'ici le 15 mars 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉSIGNE le Maire en tant que référent dans ce cadre.



Philippe BRUN, Maire des Estables